



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



Janvier – Février 2023

N° 2023 – 01

### Sommaire :

- **L'ANQAEV : AG 2022**
- **AtmoSud a fêté son cinquantenaire**
- **AtmoSud prévoit l'installation de nouveaux capteurs au Port de Nice**
- **Corsica Ferries : la navigation à voile et l'électrification des quais et des navires**
- **L'Inde et la Turquie : une approche écologiquement de la mer et des océans**
- **La santé de la Terre : des annonces réjouissantes, mais des résultats de plus en plus inquiétants.**

### **L'ANQAEV : AG 2022**

L'Assemblée Générale s'est tenue le 11 janvier 2023, comme prévu.

Le PV est disponible pour les adhérents de l'association à jour de leur cotisation 2023 sur simple demande à [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)

### **AtmoSud a fêté ses 50 ans**

En avril 1972 naissait la première association dédiée à la surveillance de l'air dans la région Sud/PACA, l'Association des Industriels de la Région de Fos-Etang de Berre pour l'Etude et la Prévention de la Pollution : AIRFOBEP qui surveillait les pollutions atmosphériques de l'ouest des Bouches-du-Rhône, en particulier autour de l'étang de Berre, région qui s'était industrialisée entre 1960 et 1975, décuplant sa population et accueillant des ports pétroliers, Fos-sur-mer, Port-de-Bouc et Martigues, des raffineries et des industries pétro-chimiques.



En décembre 1981, l'est des Bouches-du-Rhône est couvert par Airmaraix et en septembre 1989, c'est au tour des Alpes-maritimes avec Qualitair 06. En 2012, les trois Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) fusionnent et se renforcent devenant **Air-PACA** qui prend le nom d'**AtmoSud** en 2018. En raison de la pandémie de la Covid 19, le cinquantenaire a été légèrement décalé au 24 janvier 2023. L'évènement a eu lieu au Pharo, colline et palais dominant le port de Marseille. Le grand amphithéâtre était rempli.

*Pierre-Charles Maria, Président d'AtmoSud, prend la parole - Photographie de Daniel Moatti, prise le 24 janvier à Marseille*



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



De nombreuses personnalités ont pris la parole, dont Pierre-Charles Maria Président d'AtmoSud, Dominique Robin Directeur général d'AtmoSud, Renaud Muselier Président de la région, de hauts fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des responsables associatifs tels que Airy Chrétien de Collectif Citoyen 06 ou Daniel Moatti dont l'intervention peut-être visualisée sur ce lien

<https://www.youtube.com/watch?v=mUYOT66IxMw>

En fait, ce cinquantenaire a permis de révéler au grand jour un travail quotidien de collectes scientifiques de données permettant une analyse de la pollution atmosphérique et de ses composants. Ces études permettent des modélisations. Ces dernières, coordonnées avec celles de Météo-France, permettent de prévoir les taux de pollution à moyen terme et d'en informer les autorités et les citoyens.

### **AtmoSud prévoit l'installation de nouveaux capteurs au Port de Nice**

Durant cet anniversaire, AtmoSud a annoncé que de nouvelles normes européennes concernant les pollutions atmosphériques et leurs concentrations sont mises en œuvre avec un nouvel indicateur **Icair**. Capables de filtrer et de mesurer les particules fines et ultrafines, de nouveaux capteurs vont être installés pour mesurer l'ozone, l'oxyde d'azote, les particules fines de 10 microns et de 2,5 microns. La nouveauté, c'est la capacité d'appréhender l'accumulation de cette pollution atmosphérique. De plus, vont être installées, à titre expérimental, sur le port de Nice, des caméras dites spectrales qui vont tester la concentration et la dispersion des panaches de fumée. Après cet essai, il est prévu d'étendre cette expérience à l'ensemble des ports et des zones industrielles de notre région.

Plusieurs sociétés rivalisent d'ingéniosité pour fabriquer des engins traçant et traquant la pollution atmosphérique. Ci-contre, un ensemble comprenant une caméra, un capteur performant et un drone commercialisé par la société CamBulle et exposé à Marseille lors du cinquantenaire d'AtmoSud.



Photographie de Daniel Moatti, prise le 24 janvier à Marseille

### **Corsica Ferries : la navigation à voile et l'électrification des quais et des navires**

La journaliste Véronique Couzinou indique dans le journal spécialisé **Le marin** du 9 janvier 2023, que la CMA CGM et la Corsica Ferries (*les ferries jaunes assurant les liaisons Nice/Corse et Toulon/Corse*) investissent dans la société Néoline qui construit le premier cargo utilisant des moteurs à hydrogène et l'énergie éolienne avec des voiles ultra-modernes. La coque de ce premier cargo sera construite en... Turquie. Le président de la Corsica Ferries, Pierre Mattei, se félicite de cet investissement.

- Quand les vieux navires de la Corsica Ferries seront-ils décarbonés ou mis à la réforme ?
- A quand l'électrification des quais accueillant les navires de cette société qui devrait doter ses navires d'équipements leur permettant de se brancher durant les escales même courtes.

Ces questions intéressent, au premier chef, les Ajacciens, les Bastiais, les Niçois et les Toulonnais.

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**  
**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE**

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



### ***L'Inde et la Turquie : une approche écologique de la mer et des océans ?***

Deux faits remarquables ont eu lieu en ce début d'année 2023. La Turquie a refusé de recevoir dans ses chantiers de démolition l'ancien porte-avion français, le Foch... La raison soulevée, ce navire contenait trop de matériaux polluants comme l'amiante. La marine brésilienne, a donc coulé le navire en pleine mer. C'est une fin glorieuse pour un ancien navire de guerre, mais la pollution gît maintenant au fond de l'Atlantique. De son côté, l'Inde annonce qu'elle refusera, à une date non encore indiquée, tout navire de plus de 25 ans. Une décision qui, en France, condamnerait la Corsica Ferries à moderniser l'ensemble de sa flotte. Deux pays émergents dont les industries tournent à plein et qui adoptent des approches écologiques.

### ***La santé de la Terre : des annonces réjouissantes, mais des résultats de plus en plus inquiétants***

Le Président de la République et le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, annoncent avec une légitime fierté que la France et Nice ont été choisies pour accueillir la troisième conférence mondiale des Nations Unies relative à la mer et aux océans. Des milliers de délégués et une centaine de chefs d'Etats sont attendus à Nice en 2025. Notre journal régional y voit de futures retombées économiques et touristiques. Mais, il faut surtout espérer que les résultats seront à la hauteur des enjeux.

Jusqu'à présent, les sommets internationaux des COP 21 et autres, les assemblées internationales sur la biodiversité, n'empêchent pas l'accélération de la fonte des calottes glacières et des banquises des pôles Arctique et Antarctique ce qui aggrave le dérèglement climatique. Quant à la biodiversité, depuis plusieurs années, les chercheurs s'inquiètent de la disparition massive des insectes. Déjà dans certaines régions d'Europe où ont été menées des études approfondies, 80% des insectes ont disparu. Les travaux du chercheur britannique Dave Goulson, indiquent cette tendance lourde. Auteur de plusieurs ouvrages (*Ma fabuleuse aventure avec les bourdons*, 2019, *Silent Earth*, *Averting the Insect Apocalypse*, 2021), il souligne que cette disparition rapide et massive des insectes expliquerait le déclin de nombreuses espèces d'oiseaux.



*Photographie de Daniel Moatti*

C'est toute la chaîne écologique qui est impactée. Le problème d'une agriculture industrialisée utilisatrice de plus en plus d'insecticides et de pesticides se pose dès maintenant avec acuité.

### ***Le bureau de l'ANQAEV***

#### **Cotisation 2023 :**

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2023.

**Rappel :** La cotisation reste inchangée depuis 2016, date de la création de l'association : **20 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ...

Nous vous rappelons de régulariser leur cotisation 2023, qui peut être effectuée à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par chèque à l'ordre de l'ANQAEV à l'adresse ci-dessous :

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**  
**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE**

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)